

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Décision du 15 octobre 2018 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER1900719S

Par décision du 15 octobre 2018, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, a prononcé à l'encontre de la société IMMOBILIERE 3F, dont le siège social est situé 159, rue Nationale, 75638 Paris Cedex 13, l'annulation d'un volume de 2 606 747 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 34 439 013 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.